

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00148/E /D/MINHDU DU 13 MAI 2024 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°01495-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BY DU 27 MARS 2024 POUR LES ETUDES DETAILLEES D'AMENAGEMENT DU POLE DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE NOUMA, SITUE LE LONG DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE YAOUNDE DANS LA COMMUNE D'OKOLA.

FINANCEMENT : BIP MINHDU - EXERCICE 2024 et Suivants.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;  
Vu la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;  
Vu la circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;  
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu L'autorisation de gré à gré N°01495-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BY DU 27 MARS 2024 pour les études détaillées d'aménagement du pôle de développement urbain de Nouma, situé le long de la voie de contournement de Yaoundé dans la commune d'Okola ;  
Vu Le Procès-Verbal de la séance du 08-mai-2024 de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles ;  
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°48 du 25 Avril 2024 de la CIPM/MINHDU

DECIDE :

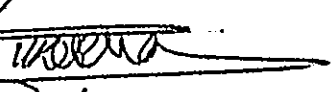
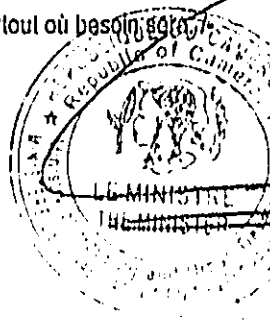
Article 1er - Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée

LOT	VILLE / QUARTIER	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAJ D'EXECUTION
UNIQUE	OKOLA	COMPETING BET B.P : 7214 Yaoundé Tél : 222 21 59 88 / 699 50 11 77	349 992 370	Seize (16) mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

Yaoundé, le 13 MAI 2024  
**LE MINISTRE**  
  
  
LE MINISTRE  
THE MINISTER